

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>24.04.2024</b>
Thème	<b>Armée</b>
Mot-clés	<b>Femmes et politique de parité</b>
Acteurs	<b>Sans restriction</b>
Type de processus	<b>Acte administratif</b>
Date	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Benteli, Marianne  
Füzesséry, Alexandre  
Huguenet, François  
Terribilini, Serge

## Citations préféré

Benteli, Marianne; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Terribilini, Serge 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Armée, Femmes et politique de parité, Acte administratif, 1991 - 1998*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 24.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Armée</b>	<b>1</b>
Organisation militaire	1

## Abréviations

**FdA** Frauen in der Armee  
**MFD** Militärischer Frauendienst

---

**FDA** Femmes dans l'armée  
**SFA** Service féminin de l'armée

# Chronique générale

## Armée

### Organisation militaire

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 26.01.1991  
SERGE TERRIBILINI

En 1990, le SFA avait lancé une **campagne publicitaire** inédite à travers tout le pays par le biais d'envois directs afin de recruter des volontaires pour ce service. Selon le brigadier Eugénie Pollack, chef du SFA, celle-ci **fut une réussite**, puisque 2'500 personnes furent sérieusement intéressées et cent femmes s'étaient décidées, au début de l'année, à entrer dans l'armée. Malgré ce succès, le nombre de nouvelles inscriptions est cependant en recul.<sup>1</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 05.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, **le DMF a décidé de mettre sur pied en 1993 une école de recrues mixte** dans laquelle des appelés des deux sexes appartenant à des troupes de transmission et de transport suivront une formation commune. Une expérience de ce type, tentée en 1992, a donné des résultats satisfaisants.<sup>2</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 15.04.1993  
MARIANNE BENTELI

**Erstmals wurden an verschiedenen Orten in der Schweiz gemischtgeschlechtliche Rekrutenschulen durchgeführt.** In Burgdorf (BE) wurden junge Frauen an der Seite ihrer männlichen Kameraden zu Fahrerinnen für leichte Motorfahrzeuge ausgebildet, in Bülach (ZH) rückten weibliche Übermittlungstruppen ein. Zudem können die MFD-Angehörigen seit dem Berichtsjahr das Tragen einer Waffe beantragen. 50% der diensttuenden Frauen und 90% der Rekrutinnen stellten einen entsprechenden Antrag. Ab 1994 sollen auch gemischte Unteroffiziersschulen eingeführt werden.<sup>3</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 24.09.1993  
MARIANNE BENTELI

In Locarno-Magadino (TI) wurden **erstmalig Frauen zu einer Militärpiloten-RS inklusive Unteroffiziersschule zugelassen.** Die Frauen erhielten innerhalb von 18 Wochen die gleiche Fliegerausbildung auf PC-7-Maschinen wie ihre männlichen Kollegen. Nach einer weiteren Ausbildungsphase werden die Frauen vorerst nur Transporthelikopter fliegen, da sie laut Militärgesetz nicht bei Kampfhandlungen eingesetzt werden dürfen.<sup>4</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 10.11.1994  
SERGE TERRIBILINI

La réforme Armée 95 a profondément touché le SFA, en ce sens que ce dernier est aboli en tant qu'entité indépendante; dans un souci d'égalité des sexes, **les femmes seront en effet désormais entièrement intégrées dans l'armée.** Elles effectueront leur service militaire avec les hommes et appartiendront aux différentes armes, disposant des mêmes droits et obligations que leurs homologues masculins. Par ailleurs, la durée du service sera prolongée, l'école de recrues passant de quatre à huit semaines. Le total de jours obligatoires à effectuer (300) et la durée d'instruction des cadres seront sensiblement identiques à ceux des hommes.<sup>5</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 22.02.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**L'entrée en vigueur de la réforme Armée 95 a signifié la fin du SFA** en tant qu'entité distincte. Les soldats de sexe féminin sont désormais mélangés à leurs pairs masculins. Certaines différences demeurent néanmoins: les militaires féminins ne sont armés qu'à titre volontaire et, le cas échéant, uniquement d'un pistolet. De plus, seules les missions qui n'impliquent pas une activité de combat s'étendant au-delà de la défense personnelle et de celle de personnes qui leur ont été confiées (par exemple, la défense de patients) leur sont ouvertes. Enfin, il est à noter que cette intégration n'a pas posé de problèmes relatifs au bon déroulement de la vie militaire.<sup>6</sup>

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 16.03.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le commandant de corps des troupes d'aviation, Fernand Carrel, a annoncé que **des femmes pourront à l'avenir piloter des avions à réaction.** Leur activité se limitera néanmoins à celle de **monitrice de vol**, la Constitution fédérale excluant que les femmes soient engagées dans des missions de combat.<sup>7</sup>

Le brigadier **Doris Portmann-Gilomen** a remplacé **Eugénie Pollak** à la fonction de chef de service des Femmes dans l'armée (FDA) au sein de l'état-major général.<sup>8</sup>

---

- 1) Express, 12.1.91; NF, 26.1.91.
- 2) LM, 30.6.92; presse du 3.9.92; NZZ, 5.9.92.
- 3) NZZ, 2.3.93; CdT, 5.3.93; Presse vom 12.3.93; TA, 15.4.93.
- 4) TA, 15.4.93; NQ, 19.5.93; Presse vom 24.9.93.
- 5) Presse du 20.10.94; TA, 10.11.94.
- 6) JdG, Bund et Lib., 22.2.95.
- 7) 24 Heures, 16.3.96.
- 8) TG, 26.6.98